Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20230418-D2023-4-5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/04/2023

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2023_4_5

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 28

Votants : 34

Objet : Sources du Thouet Beugnon-Thireuil Bail emphytéotique avec le CEN

L' an deux mille vingt trois, le mardi 18 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 11 Avril 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame CHAUSSERAY Francine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les actes de propriété de la Communauté de communes val de Gâtine sur la commune de Beugnon-Thireuil au lieu-dit La Rourie d'une superficie totale de 4ha 16a 38ca située en zone Natura 2000 dénommé SOURCES DU THOUET
Considérant l'intérêt de préserver la richesse écologique et paysagère de ce site ainsi que de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux
Considérant la proposition du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine d'accompagner la Communauté de communes Val de Gâtine dans cette démarche
Considérant que le bail emphytéotique a pour objet de permettre au Bailleur de mandater le Preneur afin d'assurer, dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine naturel régional, la gestion des milieux ci-après désignés dans un but de préservation de leur richesse écologique et paysagère

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De formaliser cet accord par la signature d'un bail emphytéotique en la forme administrative avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 30 ans et concernant les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance	Nature cadastrale
035A	0364	LA ROURIE	1ha02a25ca	P
035A	0818	LA ROURIE	1ha70a38ca	T
035A	0820	LA ROURIE	23a48ca	P
035A	0843	LA ROURIE	60a03ca	P
035A	0843	LA ROURIE	11a64ca	E
035A	0855pp	LA ROURIE	48a60ca	L

- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion de ce bail emphytéotique

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 18/04/2023
Publié le 20/04/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU